

Protocole d'accord régional

6.8.2026 - | ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

Face aux difficultés persistantes de recrutement en EHPAD, l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur, la DREETS PACA, le GEIQ Silver PACA et le dispositif Service Civique Solidarité Seniors (SC2S), aux côtés des fédérations du secteur médico-social, renouvellent pour trois ans leur engagement en faveur de la professionnalisation et de la fidélisation des équipes.

Depuis 2019, près de 900 professionnels non diplômés ont ainsi pu s'engager dans un parcours sécurisé vers les diplômes d'État d'aide-soignant (AS) ou d'accompagnant éducatif et social (AES).

Le nouveau protocole diversifie les voies d'accès à la qualification — VAE, apprentissage et contrat de professionnalisation — et renforce l'accompagnement des candidats et des établissements grâce au tutorat, au suivi individualisé et au financement des parcours.

Les candidatures doivent obligatoirement être validées et déposées par la direction de l'EHPAD sur la plateforme **Démarches Numériques**. Les agents ne peuvent pas candidater directement à titre individuel.

<https://www.paca.ars.sante.fr/protocole-daccord-regional>